

qui desservent des régions particulières fonctionnent dans les principaux centres miniers de la province. Des postes de secours aux mineurs dans les principaux secteurs miniers fonctionnent sous la surveillance de la Division de l'inspection.

Expositions.—Chaque année, le ministère présente des étalages relatifs à l'exploitation minière de la province, aux foires telles que l'Exposition nationale du Canada, à Toronto, et à d'autres endroits de temps à autre.

Division des publications.—Les cartes et rapports du ministère sont tous distribués par l'entremise de la Division des publications, située au bureau principal du ministère.

Bibliothèque.—Une bibliothèque de renseignements miniers pour la gouverne du ministère et du public est attachée au ministère. Elle renferme surtout des publications et des cartes des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, ainsi qu'une multitude de périodiques et de bulletins publiés aux États-Unis.

Routes desservant les mines.—En 1951, le ministère des Mines a adopté un projet de construction de routes dans les zones de la province riches en gisements de minerai, afin de les ouvrir aux prospecteurs, d'en faciliter le développement, et de donner accès aux exploitations minières. L'importance de ce projet dans le développement général de la région du nord de l'Ontario s'est bientôt manifestée et le gouvernement a voulu en agrandir l'échelle. A cette fin, il a établi, tôt en 1955, un comité inter-ministériel qui a la responsabilité de décider la politique à suivre et de dresser une liste, en ordre de priorité, des routes à aménager. Ce comité comprend, outre le ministre des Mines, les ministres des Terres et Forêts, du Trésor et de la Voirie.

Le ministère de la Voirie surveille toutes les constructions de routes d'accès, dont certaines sont subventionnées et d'autres entièrement construites aux frais du ministère des Mines. Une somme annuelle de \$1,500,000 a été allouée aux besoins de ce projet.

Manitoba.—La Division des mines du ministère des Mines et des Ressources naturelles fournit cinq services principaux d'aide à l'industrie minière: 1° tenue aux greffes des mines à Winnipeg et Le Pas, de tous les registres indispensables à l'octroi et à la conservation des titres de tout terrain minier au Manitoba; 2° compilation, par les géologues de la Division, de données chronologiques relatives aux venues minérales d'un certain intérêt et développement de ces renseignements grâce à un programme ininterrompu de cartographie géologique; 3° application des règlements visant la sécurité dans les mines et, de concert avec l'industrie, introduction de nouvelles méthodes, comme celles qui ont trait à la ventilation des mines et à la formation des équipes de sauvetage dans les mines, propres à favoriser la santé et le bien-être des mineurs; 4° direction d'un laboratoire d'essai et de chimie aux fins d'aider tant le prospecteur que le professionnel à classer les roches et les minéraux et à évaluer les venues minérales; 5° construction de routes d'accès.

Saskatchewan.—L'aide accordée à l'industrie minière est administrée par la Division des mines (ministère des Ressources minérales) dont le siège est à Regina. La Division comprend trois services.

Le *Service de géologie* dirigé par un géologue en chef, maintient des géologues dans le voisinage ou au cœur des principales régions minières. Le Service dirige une école de prospection qui enseignent les éléments de la géologie, de la minéralogie, de la prospection et de l'exploration. Il administre le Programme d'aide aux prospecteurs qui vise à encourager la prospection en prêtant du matériel aux prospecteurs, en acquittant certains de leurs frais de déplacement et en leur fournissant des renseignements techniques. En été, des équipes de géologie étudient et cartographient les régions et rédigent des rapports accessibles au public. En 1957 et 1958, il a été fait des levés magnétométriques et électromagnétiques couvrant environ 3,000 milles carrés du Bouclier précambrien.

Le *Service du génie* applique la loi sur les règlements miniers, qui porte sur la sécurité des mineurs. Des fonctionnaires du Service inspectent les mines, un ingénieur en chef des mines réside à Regina tandis qu'un inspecteur des mines est posté à Uranium City. Le Service enseigne aussi la sécurité par des cours de secourisme, de sauvetage et l'analyse des accidents.

Le *Service des terres minières* est chargé de l'attribution de tous les minéraux de la Couronne, sauf le pétrole et le gaz naturel, et tient les registres relatifs aux baux, permis ou